

LA SURVEILLANCE POLICIERE NON ETATIQUE EN RD. CONGO
Etude préliminaire.

Plan du rapport.

Plan du rapport.	2
Sigles et Abréviations.	3
Sommaire Exécutif	4
1. Introduction	4
2. Les objectifs de l'étude.	4
3. La méthodologie du travail.	5
3.2.1. Techniques documentaires.	6
3.2.2. Les Techniques vivantes.	6
Procédé 1. Enquête.	6
Procédé 2. Entrevue avec les élites.	6
Procédé 3. Echantillonnage.	6
Procédé 4. Herméneutique.	6
4. Les Contraintes et les limites à cette approche méthodologique.	7
5. Les différentes formes des organisations de sécurité communautaire.	7
5.1. La Police de Chefferie.	7
5.1.0. La structure de l'autorité coutumière	7
5.1.1. Le rôle des Chefs coutumiers	7
5.1.2. Le cadre légal des Chefs coutumiers	8
5.1.3. L'ambiguïté du pouvoir de l'Etat à l'endroit des autorités coutumières	9
5.1.4. La mission de la police de chefferie	9
5.1.5. L'organisation et le fonctionnement de la police de chefferie	10
5.1.6. Le travail de la police de Chefferie	10
5.1.7. La taille de la police de chefferie	10
5.1.8. La perception populaire de la police de chefferie	11
5.1.9. Les enjeux et les défis pour la police de chefferie	11
5.2. La police universitaire.	12
5.2.0. La mission de la police universitaire.	12
5.2.1. Rôle de la police universitaire.	12
5.2.2. Taille de la police universitaire	13
5.2.3. Organisation et fonctionnement	13
5.2.4. Cadre légal de la police universitaire	13
5.3. Les initiatives et organisations communautaires pour le maintien d'ordre et sécurité communautaire	14
5.3.0. Problématique	14
5.3.1. Rôle des organisations communautaires	14
5.3.2. Organisation	14
5.3.3. Fonctionnement.	15
5.3.4. Ce qu'elles font	15
5.4. Les groupes des jeunes du village / Quartier.	16
5.4.0. L'organisation et le fonctionnement.	16
5.4.1. Enjeux et défis des groupes des jeunes.	16
5.5. Les Forces d'auto - défense populaire	17
5.5.0. Problématique.	17
5.5.1. Les variantes des forces d'autodéfense populaire.	17
5.5.1.0. Le Mai Mai	17
5.5.1.1. Autres organisations d'Auto défense.	18
5.5.1.2. Organisation et fonctionnement.	18
16. Quelques aspects qui feraient l'objet de la réforme	19

6.0. La vocation sociale :	19
6.1. Le code d'éthique	19
7. Conclusion	19
8. Recommandations	21
8.0. Aux Organisations de sécurité non étatique	21
8.1. Aux Organisations de la société civile	21
8.2. Aux Institutions de la République Démocratique du Congo (parlement et Gouvernement.	22
Annexes	23

Sigles et Abréviations.

Ane : Acteur non Etatique

Alpc : Armée légère et de petit calibre

Anr : Agence Nationale de renseignement

Afdl : Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo

Cjp : Commission Justice et Paix

Ccdap : Cadre de Concertation et de Développement des Acteurs Non Etatiques de Proximité

Cdcp : Comité de défense civile et populaire

Dic : Dialogue Inter congolais

Dfid : Agence Britannique pour le Développement International

Ecc : Eglise du Christ au Congo

Monuc : Mission de l'Organisation des Nations – Unies au Congo

Ocb : Organisation communautaire de base

Osc : Organisation de la société Civile

Osne : Organisations de sécurité Non Etatique

Ongdh : Organisation non Gouvernementale de Défense des Droits de l'Homme

Pnc : Police Nationale Congolaise

Rss : Réforme du Secteur de Sécurité

Rdc : République Démocratique du Congo

Saps : South African Police Service

Ssp : Service de sécurité privé

Idasa : Institute for Democracy in South Africa

Kiep : Kiosque d'Information et d'éducation à la Citoyenneté de Proximité

Sommaire Exécutif

1. Introduction

C'est à l'Etat à lui et à lui seul, de par sa mission de garantir la paix et la sécurité, de protéger les personnes et leurs biens, pour parvenir au bonheur collectif, que revient la charge de définir l'intérêt général, et il ne peut y avoir une quelconque concurrence dans ce domaine.

Au terme de cette étude, nous avons trouvé que les services de police institutionnelle ne sont pas à mesure d'instaurer un système de sécurité qui répond aux besoins sécuritaire du pays.

On peut, aisément, comprendre la faible effectivité de l'administration de l'Etat qui ne couvre pas une partie importante de territoire national pendant que la présence des Chefs coutumiers se fait sentir avec force partout.

C'est ainsi que, les populations locales, malmenées dans leurs droits recourent aux services spontanés, qu'elles organisent elles même, en vue de leur protection.

2. Les objectifs de l'étude.

Outre les objectifs ci-dessous, cette étude a l'ambition de faire d'une manière préliminaire la monographie portant sur le profil de l'action des entités non étatiques et para étatiques de maintien d'ordre public, de sécurité communautaire et de justice alternative en RD. Congo.

Cette étude nous permet aussi de dresser un aperçu global de la problématique sécuritaire congolaise en vue de mieux poser le jalon d'une approche réaliste, intégrative et participative du programme de réforme du secteur de sécurité et de la justice – RSSJ en RD.Congo.

Au terme de cette considération, les objectifs de cette étude sont les suivants :

- Epauler l'Institut Sud Africain pour le développement de la Démocratie en Afrique – Idasa à contribuer d'une manière efficace et significative à l'essor de la sécurité communautaire et d'ordre public indispensable pour la nouvelle république démocratique du Congo qui se veut réellement démocratique ;
- Recenser les efforts civils de la société congolaise et de l'autorité traditionnellement et coutumièrement établies (la police de chefferie) qui contribuent de manière assidue et permanente à l'assainissement de l'environnement sécuritaire et le maintien de l'ordre communautaire ;
- Découvrir le degré d'engagement et la capacité d'action des uns et des autres, évaluer leur taille, leur rôle, les apports et leurs limites d'interventions, leurs forces et leurs faiblesses,
- Rassembler les différents problèmes de justice, de sécurité et d'ordre public qui se posent dans nos milieux (ruraux et urbains) en tenant compte des variantes selon les provinces et les exprimer en termes des besoins ;

- Sélectionner des problèmes spécifiques considérés comme prioritaire et dresser l'inventaire des solutions plausibles et bonnes pour l'application effective ;

Cette étude au niveau des formations non étatiques a été menée par nos auxiliaires de recherche disséminés sur toute l'étendue du territoire national. Ce qui nous a donné un tableau plus ou moins complet reflétant toute la réalité vécue sur toute l'étendue du territoire national.

En termes de contraintes et limites rencontrées, il y a lieu de retenir entre autres les faits suivants:

- Le temps matériel alloué à cette étude, ne nous a pas permis de nous appesantir sur certains préalables
- Les facilités logistiques limitées sont à la base du fait que la zone de couverture pour le sondage d'opinions a été ramenée aux grandes agglomérations urbaines et péri-urbaines.
- Dans certains milieux et auprès des certaines personnes rencontrées, le mythe autour de la sécurité est toujours entretenu. L'initiative a été mal perçue dans les milieux de forte prédominance de trouble de l'ordre public et perturbation de la paix sociale.

En dépit de ce qui précède, il convient de noter qu'à l'occasion de cette étude, Il est né un climat de confiance entre les différents acteurs étatiques et non étatiques. Ils ont compris les vrais enjeux de taille de ce travail qui dépasse les tiraillements entre acteurs étatiques et non étatiques. Mais elle est venue plutôt susciter un climat d'entente et de dialogue social, pour un service communautaire pour l'intérêt de tous. Cette marque de confiance restituée est un bon élément qui nous a offert l'opportunité de rebâtir la confiance avec le public rencontré. Ce qui rendra facile la poursuite du travail qui reste à faire, en rapport avec les études spécifiques et approfondies qui seront menées dans les jours à venir.

Pareille attitude positive peut permettre d'améliorer l'appropriation locale, nationale, régionale et internationale d'une dynamique de soutien à l'initiative visant la promotion de mécanisme à base communautaire de maintien d'ordre public, de sécurité et de justice alternative.

3. La méthodologie du travail.

Conformément aux instructions de recherche relatives à cette étude, l'équipe commise à la recherche devrait s'atteler à la fouille documentaire d'une bibliographie sélective focalisée sur le domaine d'étude, à savoir le maintien d'ordre, la sécurité communautaire et la justice alternative, rédiger le rapport et ouvrir les perspectives d'avenir. Cet exercice a demandé plusieurs approches méthodologiques de travail qui sont : l'heuristique avec ses différentes formes à savoir : Techniques documentaires, Les Techniques vivantes, et tant d'autres méthodes telles que l'Herméneutique.

3.2.1. Techniques documentaires.

Ces techniques évoquent la recherche des documents supposés contenir des informations recherchées. Il s'agit : des rapports des ministères et entités impliquées directement ou indirectement dans la problématique sécuritaire et les déclarations politiques sur l'état de la nation et le programme du Gouvernement ainsi que les analyses des experts et les rapports des commissions d'enquêtes parlementaires et autres rapports de l'Assemblée Nationale.

3.2.2. Les Techniques vivantes.

Les techniques vivantes ont été soutenues par quatre procédés, a savoir :

Procédé 1. Enquête.

La grille d'enquête élaborée d'avance est restée ouverte pour une éventuelle adaptation selon les circonstances et les réalités propres à chaque milieu de recherche. Elle a permis de recueillir des données sur un groupe particulier, oeuvrant dans le secteur de maintien d'ordre et de la sécurité communautaire.

Procédé 2. Entrevue avec les élites.

L'équipe commise à la recherche a organisé un tête à tête avec les élites (sociales et culturelles, religieuses, économiques, intellectuelles, scientifiques, politiques et administratives tant locales, nationales qu'internationales) rencontrées dans les milieux des congolais, des africains et des africanistes.

Procédé 3. Echantillonnage.

Ce procédé nous a permis :

- d'avoir une perception sur les services offerts tant par les acteurs non étatiques que par les Autorités traditionnelles et coutumières ;
- de dégager les traits caractéristiques de la population quant au mode d'intervention pour soutenir les efforts d'assainir l'environnement sécuritaire, leur degré d'engagement et la capacité d'action, selon qu'il s'agisse du milieu rural ou du milieu urbain et selon les différentes provinces de la RD. Congo.

Procédé 4. Herméneutique.

Cette technique a permis à l'équipe commise à la recherche d'interpréter les textes, de les analyser ainsi que les documents disponibles pour le besoin de l'étude. Il s'agit des documents relatifs à la politique nationale, les cadres législatifs et réglementaires, le Budget national .Elle a ainsi permis d'analyser, d'expliquer et d'interpréter les éléments recueillis auprès des interlocuteurs dans le rapport que chaque chercheur et auxiliaire de recherche a déposé.

4. Les Contraintes et les limites à cette approche méthodologique.

Certaines élites ciblées ont manifesté une certaine réticence de se livrer à l'exercice pour des raisons qui leurs sont propres et bien d'autres interrogées ont émis des réserves dans certaines réponses données voilant la vérité ; complexe d'infériorité ou de supériorité de la part des certaines personnes interviewées ; analphabétisme des certains personnes interviewées.

5. Les différentes formes des organisations de sécurité communautaire.

5. 1. La Police de Chefferie.

Il est nécessaire de regarder les Chefs comme partenaire de l'Etat. Plus simplement, un Chef coutumier pour être reconnu, c'est dire avoir la légitimité nécessaire dans l'exercice de ses fonctions, c'est l'Etat qui confirme aussi bien en amont qu'en aval du processus de désignation.

L'autorité du Chef coutumier relève de la tradition, généralement du lignage. Son pouvoir est profondément enraciné dans les us et coutumes. C'est ainsi que, lorsqu'un Chef meurt, son successeur est désigné selon une procédure établie par la norme coutumière, l'Etat par son délégué assiste à son investiture. Le Délégué de l'Etat prend acte de son sermon et reconnaît son autorité en tant que partenaire direct de l'Etat.

En tant que citoyens, les Chefs coutumiers garant sacré de l'autorité traditionnelle peuvent participer à la gestion et à la prise de décision engageant l'ensemble de la nation. Les différentes dispositions constitutionnelles leur reconnaissent ce droit ; et la structuration de l'espace social en chefferie, secteur, groupement et village traduit l'effectivité de ce pouvoir dans les limites de nos clans.

5.1.0. La structure de l'autorité coutumière

L'autorité coutumière est animée par une structure constituée de :

- Chef de groupement ;
- Chef de localité ;
- Juges ;
- Notables et sages du village ;
- Messagers / police locale / Brigadier / Kahebe ya Mwami selon les milieux (provinces).

Sur le plan de l'organisation territoriale et administrative, le pouvoir coutumier qui régit les groupements et les villages, se trouve au bas de l'échelle administrative.

5.1.1. Le rôle des chefs coutumiers

Gardien des valeurs ancestrales, détenteur d'un pouvoir sacré, dotés d'un rôle, à la fois , politique et spirituel, l'autorité traditionnelle incarnerait un prestige justifiant le respect lui dévoué. Préoccupés par la défense de l'intérêt général et les intérêts particuliers de certains groupes vulnérables, désintéressés, se soumettant à

plusieurs contraintes pour préserver leurs populations, les chefs coutumiers prétendent exercer un pouvoir véritablement légitime.

Parallèlement à la fonction d'encadrer la population à la base, les Chefs coutumiers rendent service à l'Etat à plusieurs niveaux ; premièrement, par les travaux des champs pour lesquels ils assistent et encouragent leurs populations, ils évitent l'exode rural et contribuent à fixer durablement les jeunes dans l'arrière pays,

Il convient cependant de noter que l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat, pour plusieurs raisons, fait que, finalement, dans certaines contrées du pays, c'est eux qui deviennent le symbole de l'Etat. A ce titre, ils entretiennent les routes de dessertes agricoles, remettent en état les ponts et tiennent même tant bien que mal, les registres de l'état civil.

5.1.2. Le cadre légal des Chefs coutumiers

L'article 207 de la Constitution reconnaît l'autorité coutumière. Elle est dévolue conformément à la coutume locale, pour autant que celle-ci ne soit pas contraire à la Constitution, à la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs.

En effet, conformément aux articles 145 et 146 du décret – loi n° 081 du 2 juillet 1988 portant organisation territoriale et administrative de la RD. Congo tel modifié à ce jour, parmi les attributions du Chef de secteur et du Chef de chefferie, on note notamment la charge de veiller au maintien de l'ordre public dans le secteur ou la chefferie.

A cet effet, il dispose des unités de la police locale ; il peut en cas d'urgence, prendre des règlements de police et les assortir des peines qui ne dépassent pas cinq jours d'emprisonnement et trois cents francs congolais d'amende ou l'une de ces peines seulement ; il veille à la sauvegarde du patrimoine du secteur ou de chefferie.

La réhabilitation des tribunaux des groupements et des chefferies ayant les mêmes compétences pour faire respecter et perpétuer les traditions positives afin de renforcer la solidarité, la communion, la lutte contre la perversion des valeurs et l'aliénation des traditions dans les entités de base. Le tribunal de paix sera le tribunal d'appel et de révision au premier degré.

Aussi, la question des services de sécurité non étatique doit répondre au principe de pluralisme juridique impliquant une cohabitation du droit traditionnel et du droit étatique

Conformément aux articles 144 et 146 du décret loi n° 81 du 02 Juillet 1998 portant organisation territoriale et administrative de la RD Congo tel qu modifié et complété par le décret-loi n° 18 / 2001 du 28 septembre 2001, le Chef de chefferie, désigné par la coutume et reconnu par arrêté du Ministre de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité, est à la fois représentant du gouvernement et autorité locale. Il est officier de police judiciaire à compétence générale et officier de l'état – civil. Il porte donc une double casquette qui va lui conférer une certaine ascendance sur la population

5.1.3. L'ambiguïté du pouvoir de l'Etat à l'endroit des autorités coutumières

Les chefs traditionnels relèvent, à charge de l'Etat, certains griefs qui constituent des blocages pour un fonctionnement harmonieux des entités coutumières, il s'agit la scission et la création illégale par les autorités provinciales ou locales de nouveaux groupements dans certaines provinces, alors que seule la loi est habilitée à le faire ;

Cela trouve son fondement dans la loi n° 73 / 015 du 5 janvier 1973 portant organisation territoriale et administrative, l'Etat a voulu procéder à un regroupement des villages pour avoir des entités viables sur le plan démographique que pour l'accès aux services sociaux ; Chaque chef coutumier a préféré son titre au détriment du regroupement. Autrement dit l'intérêt de la population a été sacrifié.

A l'époque coloniale, en vue de récompenser les éléments congolais de force publique, l'administration coloniale créait artificiellement des chefferies pour placer, à leur tête, des militaires ou autres fonctionnaires, à la fin de leur carrière.

L'interdiction aux chefs coutumiers d'exercer leur fonction de justiciers, de médiateurs et de percevoir les redevances coutumières (d'où ils tirent le moyen de leur politique) Le chef de secteur ou de chefferie est officier de police judiciaire à compétence générale D'autres parts les chefs coutumiers se plaignent de ne pouvoir percevoir les redevances coutumières. Là aussi, il importe de souligner que le décret-loi n° 89 portant fixation de la nouvelle nomenclature des taxes autorisées aux entités administratives décentralisées, des recettes d'intérêts communs et des recettes fiscales cédées par l'Etat aux entités, détermine les taxes rémunératoires et les taxes fiscales de la compétence de secteur et de chefferies.

L'article 163 de l'ordonnance loi n° 82/020 du 31 mars 1982 portant code de l'organisation et des compétences judiciaires a maintenu les juridictions coutumières jusqu'à l'installation des tribunaux de paix. Ceci signifie que là où les tribunaux de paix fonctionnent, les juridictions coutumières, disparaissent de manière automatique.

La dynamique entre les autorités politiques et les Chefs coutumiers a conduit à la distorsion du pouvoir étatique et de l'autorité traditionnelle. Mais l'existence de ce pouvoir coutumier, malgré les distorsions subies, atteste qu'il n'est pas du tout facile de proclamer sa pure et simple disparition en vue de l'institution rationnelle d'un espace public.

5.1.4. La mission de la police de chefferie

La police de chefferie a pour mission de :

- garder la tradition ;
- veiller au respect des us et aux coutumes ;
- assurer la protection de la cour du Chef ;
- assurer la sécurité du Chef et des membres de sa cour ;
- protéger ses biens ;
- aider le Chef à régler pacifiquement les différents conflits qui naissent au sein des différentes communautés, généralement sans amendes transactionnelles

mais celles – ci sont remplacées par les objets symboliques, tels que calebasse de vin, payé un coq ou une poule, etc..

- effectuer avec le Chef et sa cour la tournée qu'il entreprend à travers son entité administrative, etc.

5.1.5. L'organisation et le fonctionnement de la police de chefferie

Le Commandant suprême de cette police est le Chef coutumier lui-même. A son absence, le second de la cour peut en toute fin utile donner aussi des ordres. A la tête de cette police, il y a un chef que l'on appelle Brigadier. Il est assisté par un Brigadier adjoint. La troisième personne de cette structure est le secrétaire Chargé de l'Administration de la Chefferie. La quatrième personne est le chargé des relations publiques ; outre sa mission d'entretenir les relations entre le Chef et ses administrés, il prépare la tournée du Chef à travers son entité, ou le précède. Il convoque les personnes traduites en justice par la cour traditionnelle et les remet devant la Cour de sages pour être entendu et jugés.

Le Chef de la police de chefferie, est généralement choisi parmi les membres de la Cour du Chef. C'est quelqu'un qui connaît bien le fonctionnement de la Cour et qui a de l'expérience en matière de la surveillance policière, il s'agit de quelqu'un qui a déjà eu une formation policière ou a été policier. Il travaille sous l'autorité directe du Chef et lui rend compte de toutes ses actions.

5.1.6. Le travail de la police de Chefferie

La police de chefferie comme toute police est chargée d'assurer d'abord la sécurité du Chef, de la Cour selon les normes, les us et les coutumes de la tradition. Elle est avant tout une police de maintien de l'ordre coutumier, elle veille au respect strict de la coutume, de sa norme, celle de la Cour du Chef et celle des administrés. A la différence de la police moderne, celle de la chefferie centre sa préoccupation sur l'ordre coutumier. Lorsque quelqu'un bafoue la loi coutumière, tel que regarder le Chef pendant qu'il prend son verre de vin, ou mange, ou pour le feu de brousse sans respecter la cérémonie coutumière invoquant les ancêtres avant la chasse ou le feu de brousse, profaner les cimetières, etc., elle se met au travail directement. C'est à la police de Chefferie à qui incombe cette responsabilité de déférer les coupables devant une Cour des sages pour être entendus et jugés. Outre cette mission de gardien de la norme coutumière, la police de chefferie veille aussi à l'ordre public, au bon déroulement des travaux des champs. Elle collabore avec la police de l'Etat en matière de sécurité. Elle fait vite appel à elle en toute fin utile.

5.1.7. La taille de la police de chefferie

Le corps de police de chefferie est évalué à 5.712 éléments sur le plan national

5.1.8. La perception populaire de la police de chefferie

L'ordre coutumier voudrait que les chefs coutumiers n'aient pas de concurrents, même sur le plan économique, pour garder intact leur prestige. Cette préoccupation les amène parfois à adopter des comportements froissant la logique économique : à défaut d'être initiateurs d'une activité de production de nouvelles richesses, ils doivent y être associés, sinon alors l'activité dont il est question ne peut pas démarrer.

Très souvent, des vastes étendues de terres fertiles ne peuvent être exploitées parce qu'appartenant aux Chefs coutumiers. On a également remarqué les incompréhensions que rencontrent les initiateurs des projets de développement rural. Ceux – ci ne résistent pas. Les responsables finissent par se décourager et abandonner l'initiative.

En effet, les Chefs coutumiers veulent, quelques soient les circonstances, tirer profit de tout, abusent au lieu de se limiter au simple droit de regard, ils exigent, avant la réalisation du projet, d'être indemnisés alors qu'ils n'ont subi aucun préjudice.

Au regard de tout ce pouvoir reconnu au Chef, toutefois réduit par deux perceptions de l'autorité traditionnelle par la population rurale et urbaine.

- Pour la population urbaine les Chefs coutumiers et sa police de chefferie font parties des traditions dépassées, des vestiges que l'on garde inutilement. C'est donc aberrant dans une République de trouver des gens détenir une parcelle du pouvoir du fait de leur sang;
- Pour la population rurale même si elle déplore de nombreuses exactions et traitements dégradants dont ils sont victimes de la part de leurs Chefs coutumiers, elles réclament une certaine démocratisation de ce système et non sa suppression pure et simple qui reviendrait à la trahison des mémoires des anciens

La police de chefferie est un bel exemple de prise de responsabilité par la base pour résoudre un problème local lié à la sécurité des personnes et de leurs biens. La police de chefferie vient souvent en dernier lieu. Dans la mesure où elle aide la population en détresse à résoudre une situation compromettant leur quiétude.

En effet, dans les villages lorsque quelqu'un vient de troubler l'ordre public, l'on n'attend pas que le Chef vienne avec ses policiers pour bouter cet ennemi dehors, mais la population elle-même le maîtrise. Cet exemple, est souvent considéré comme le pilier de la sécurité villageoise qui dénonce tout fait contrevenant à sa bonne marche communautaire.

5.1.9. Les enjeux et les défis pour la police de chefferie

L'instauration d'un nouvel ordre démocratique suppose non seulement la continuité des bonnes pratiques en matière de maintien d'ordre public, sécurité communautaire et justice alternative, mais aussi la rupture dans une certaine mesure entre le pouvoir

coutumier et le pouvoir étatique parce que, justement il y a pas d'un coté des pratiques traditionnelles pures et, de l'autre, des pratiques modernes pur.

Nous cherchons constamment une alternative qui répondrait à l'intérêt majeur de la population, donc les acteurs optent pour telle ou telle autre pratique selon les besoins.

En ce sens, rupture ne signifie pas se tourner le dos l'un de l'autre, mais plutôt dépasser l'artificialité de la division pour une complémentarité favorisant véritablement le choix de se débarrasser des freins qui bloquent toute initiative vers le progrès.

Il s'agit au fait d'une démarche qui favorise la valorisation du nouveau savoir issu de la symbiose entre le savoir local et le savoir externe, produite du modernisme.

Instituer un ordre démocratique, c'est, pour chaque société, s'auto instituer, se donner une ligne de conduite selon les principes normatifs domestiques et internationaux qui garantissent la participation citoyenne et la possibilité, pour des acteurs considérées, de faire valoir leurs priorités aux différentes instances de prise de décision

5.2. La police universitaire.

La police universitaire est une formule améliorée des services universitaires de surveillance de nuit. L'ampleur inquiétante et répétée de vol, viol, et de trafic des drogues va amener les Autorités universitaires à prendre des mesures pour faire face à la menace de la sécurité de la communauté universitaire et de ses environs. La forme modernisée de la police dans sa configuration actuelle est la réponse appropriée à la dimension de la menace sécuritaire qui prenait des allures inquiétantes.

L'expérience partie de l'université de Kinshasa, présentement, elle s'est répandue dans toutes les institutions et établissements d'enseignement supérieur et universitaire en RD. Congo.

5.2.0. La mission de la police universitaire.

La police universitaire a pour mission de :

- veiller aux biens de l'université et des personnes y oeuvrant ;
- maintenir l'ordre et la sécurité dans le milieu universitaire ;
- collaborer avec la police nationale en matière de sécurité ;
- informer les autorités hiérarchiques sur tout ce qui a trait à sa mission ;
- régler pacifiquement les différents conflits qui peuvent surgir entre les différentes personnes ;
- protéger et sécuriser les autorités de l'université ainsi que les étudiants.

5.2.1. Rôle de la police universitaire.

S'agissant de rôle de la police universitaire, il nous été donné de retenir ce qui suit :

- maintenir l'ordre et la tranquillité publique,
- faire respecter la réglementation de vie dans les cités universitaires,
- faire respecter les Lois de la République ;
- protéger et respecter les droits fondamentaux et les libertés des citoyens ;

- prévenir et combattre le crime, et à fournir l'aide et les services sécuritaires à la population des quartiers environnant les cités Universitaires d'une part et au personnel tant académique, scientifique et administratif et à la communauté estudiantine d'autre part.

5.2.2. Taille de la police universitaire

Le corps de police universitaire est évalué sur l'étendue du territoire national à un effectif de l'ordre de 864 éléments.

5.2.3. Organisation et fonctionnement

Le Recteur est le Chef suprême de cette police. En son absence, c'est le Secrétaire Général académique ou administratif qui la gère. Ces autorités donnent des ordres.

A la tête de cette police, il y a un Commandant. Il est nommé et révoqué par le Recteur conformément aux statuts de l'université. Ce commandant est secondé par un adjoint, il a un secrétaire chargé de l'administration. Chaque policier assiste au salut au drapeau et reçoit l'ordre du jour à cette occasion.

Comme ci-haut indiqué, cette police assure le maintien de l'ordre et surtout veille aux biens des personnes travaillant à l'université

Elle assure la sécurité et tient informer les autorités de l'université sur le climat journalier de la sécurité.

Les agents de la police universitaire sont payés par l'Etat et sont fonctionnaires à part entière de l'Etat.

Cette police offre un modèle de consolidation des relations de communication et de compréhension mutuelle police - population.

La police universitaire est une police qui nous donne l'exemple d'une organisation à la base qui a survécu contre beaucoup d'obstacles.

Cette police qui à plus d'une reprise a protégé les étudiants, le personnel académique et scientifique contre certains cas de vol et de pillage sur le site universitaire, ouvre la voie à un enracinement d'un modèle d'une police communautaire. En effet, si cette police ne menait pas des actions qui satisfont les attentes des uns et des autres elle n'allait même pas survivre. Elle serait supprimée par les différents mouvements insurrectionnels que l'université a connu et connaît.

5.2.4. Cadre légal de la police universitaire

L'université est l'entité juridique responsable de la police universitaire. Elle est régit par un statut officiel permettant d'être efficace et efficient dans les opérations visant la mise en œuvre des dispositions de la Loi nationale ainsi que des normes universellement et localement admises en matière des droits de l'homme et des peuples.

La force de cette police repose sur la cohérence des paramètres de gestion comme :

- La chaîne de commandement ;

- Le règlement de surveillance ;
- La composition de la police ;
- Les droits du personnel de police ;
- Les ressources et formations appropriées.

S'agissant de ce dernier paramètre, il y a encore beaucoup à faire.

5.3. Les initiatives et organisations communautaires pour le maintien d'ordre et sécurité communautaire.

5.3.0. Problématique

Depuis l'époque de feu président Mobutu jusqu'à ces jours, la sécurité dans les grandes villes comme dans les campagnes a souvent été l'objet d'une prise de conscience populaire.

La population elle-même se prend en charge, à la suite d'une inexistence ou à la suite de la faiblesse ou de l'abandon de l'Etat en cette matière.

Quand naissent ces initiatives d'auto prise en charge ?

En milieu urbain.

Ces initiatives naissent lors de :

- la montée de l'insécurité dans les villes ou du changement du pouvoir politique qu'accompagne une guerre ou une rébellion ;
- l'exagération des cas de vol, des phénomènes d'insécurité tels que Kata – kata (coupe gorge), morts d'hommes assassinés (phénomène hibou, terrorisme urbain, etc.

En campagne

Ces initiatives naissent à l'arrivée des rebellions, des guerres d'agressions, des groupes armées, des guerres tribales, et des catastrophes naturelles.

5.3.1. Rôle des organisations communautaires

Le rôle de ces organisations est d'abord de maintien d'ordre, de la sécurité dans un quartier, dans la ville, dès lors que l'Etat a failli à sa mission. Ces initiatives commencent par sensibiliser les concernés, livrent les stratégies et demandent des moyens de lutte. Elles recourent à des cotisations spontanées de certains membres de leur milieu qui se regroupent à l'occasion d'un phénomène jugé dangereux pour la vie du quartier, de la ville ou du village.

Ces initiatives peuvent aussi mener les actions de lobbying en amont ou en aval pour sensibiliser les autorités politiques sur les points sécuritaires et ensuite la population elle-même pour sa prise en charge.

5.3.2. Organisation

Généralement, à la suite d'un phénomène d'insécurité qui apparaît dans de ville, dans un quartier, dans un village, les Leaders d'opinion populaires, lancent un mot d'ordre pour rappeler les troupes à l'ordre.

C'est eux qui donnent les ordres, les cas présent désignent les responsables selon les taches à assumer.

Les critères de désignation des responsables des groupes ou des tâches à exercer ont souvent été :

- la responsabilité et la maturité ;
- le courage ;
- l'audace de franchir les obstacles ;
- l'honnêteté et la probité morale ;
- la capacité de se faire accepter par les autres ;
- l'esprit d'initiative, de savoir résoudre les problèmes difficiles ;
- être accepté par tous à cause.

A la tête de ces organisations, il y a un Chef du peloton qui dépend de leur Leader d'opinion.

Ce sont des personnes mariées et avancées en âge qui sont connus au sein de groupe parce qu'ayant une opinion certaine et rassurant tout le monde.

Les différents postes à pourvoir que l'on retrouve dans des pareilles circonstances sont :

Président, vice président, un secrétaire, un mobilisateur, des chargés des coins ou des avenues ou des rues.

Toutes ces personnes sont dirigées par le Président.

5.3.3. Fonctionnement.

Un notable ou Chef du village ou du Quartier qui coordonnent les initiatives.

Dans le rang des exécutants, on retrouve un Coordonnateur, son adjoint, un Secrétaire, un chargé de mobilisation son adjoint un Informateur et son Adjoint

L'Assemblée du village a un mot à dire à toutes les décisions qui sont prises. À ce titre, elle a un rôle de décision. Cette Assemblée est généralement constituée par tous les gardiens de nuits qui veillent au grain à qui revient la charge de protéger la population.

Il arrive aussi que la population à la base s'organise pour fournir la logistique pour les veilleurs. Tels que du café, du sucre, du lait, du pain, le sifflet, etc. .

5.3.4. Ce qu'elles font

Ces initiatives de sécurité ont démontré leur efficacité surtout à l'arrivée de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (Afdll) , des guerres d'agression, de l'insécurité à répétition dans les centres urbains.

Comme ci haut décrit, ces personnes ressources s'organisent en vue de lutter contre l'insécurité. Ils passent des nuits et des journées entières à y veiller. Lorsque surgit un danger, les personnes n'hésitent pas à courir vers l'obstacle, les sifflets retentissent, les cris, les tam – tams, etc.

Tous ces bruits parfois font fuir les attaques. Dans l'ensemble, ces initiatives disparaissent aussitôt que l'objectif est atteint

5.4. Les groupes des jeunes du village / Quartier.

C'est aux Leaders d'opinion à qui revient la responsabilité d'organiser la sécurité du village, du quartier, de l'avenue ou de l'agglomération menacé d'insécurité.

Ils réunissent les proches collaborateurs, donnent les directives et discutent sur les stratégies que l'on doit avoir pour une autodéfense populaire.

Le Président à son tour, convoque une Assemblée Générale des habitants du village, du quartier, de l'avenue, ...acquis à la cause, pour faire le point sur les stratégies d'autodéfense.

En générale, l'Assemblée Générale donne son avis et considération avant de leur mise en application par celle-ci.

5.4.0. L'organisation et le fonctionnement.

Les modalités d'organisation sont celles décrites ci – haut.

C'est-à-dire ;

- Constitution de groupe des personnes par équipe, patrouille, parfois accompagnée par la police dans certains milieu de la province (Equateur,..) , nous avons relevé la complicité qui se développe entre ces organisations avec la police institutionnelle , ce qui ne pas toujours le cas dans d'autres parties de la province (Kinshasa ,) ;
- Siffler en cas de danger, courir vers la cible, chercher à maîtriser le danger etc.

Quant au fonctionnement, ces initiatives opèrent suivant l'ordre hiérarchique établi.

Dans de village comme dans des quartier les jeunes s'organisent autour du Leader de quartier ou du village. Etant donné son autorité reconnue par tous, celui-ci va réunir les jeunes suivant leur degré d'audace et d'engagement pour la défense de la cause du village ou quartier.

Pour lutter contre l'insécurité, chaque parcelle achète des sifflets, s'arme des machettes, des trompettes, d'alarme, etc.

Les plus vigoureux veillent autour de feu en pleine avenue, toute la nuit jusqu'au grand matin. En cas d'une attaque par des éléments armés ou non armés la foule accoure, maîtrise les éléments dangereux en réglant les comptes.

Parfois on crée des points d'informations dans certains endroits du quartier, susceptible d'alerter les troupes/

La communication entre les informateurs et la foule est effectuée par les sifflets ou des cris.

5.4.1. Enjeux et défis des groupes des jeunes.

Ces groupes homogènes constitués essentiellement des jeunes présentent un danger imminent pour la jeune démocratie car facilement manipulable et instrumentaliser par les politiciens qui cherchent à conquérir le pouvoir par les moyens malhonnêtes.

Pendant la période électorale, les politiciens se sont servis de ce groupe des jeunes pour manifester, par la violence, leur contestation des résultats des urnes. Aussi, les milieux de ces groupes constituent un terrain favorable pour le trafic des drogues. Au regard de toutes ces considérations, le groupe des jeunes, mal encadré, se converti facilement en sources d'insécurité pour la communauté.

5. 5. Les Forces d'auto - défense populaire

5.5.0. Problématique.

La RD.Congo est un modèle du pays qui sort à la fois de la dictature et des conflits armés. Par conséquent, il accuse des faiblesses remarquables dans la couverture des services de sécurité à l'échelle nationale. Cette lacune est parfois comblée par les forces d'autodéfense populaire. Il s'agit de mouvement de résistance ou les mouvement d'autodéfense populaire communément appelé – Mai Mai ainsi que les comités de défense civile et populaire – le Fap.

Ces courants sont nés à la suite de la guerre d'agression qu' a connu le pays. Les populations se sentant abandonnées à elles mêmes, elles se sont organisé en vue de résister à l'occupation de leur territoire, au massacre soit ciblé ou collectif et au pillage de leurs ressources naturelles.

Présentement, avec la donne de la sécurité internationale, ces associations sont les hauts lieux d'infiltration des éléments du terrorisme international.

5.5.1. Les variantes des forces d'autodéfense populaire.

5.5.1.0. Le Mai Mai

Le Mouvement de Résistance Mai – Mai est un mouvement plus développé à l'Est de la RD.Congo . Il est né en réaction aux forces de l'AFDL à coloration étrangère.

Organisé de façon spontanée avec très peu d'encadrement et sans moyens conséquents, la population s'est organisée par village pour barrer la route aux éléments de l'AFDL

Au regard des enjeux politiques visant le retour, la consolidation et la stabilité de la paix, le mouvement s'est mué en mouvement politico militaire. A ce titre, il a été élevé au rang d'une entité combattante par les Accords de paix de Lusaka et de ce fait partie prenante à toutes les négociations politiques qui ont eu lieu dans ce pays.

Aux termes de l'Accord de Sun City, toutes les forces combattantes se trouvant sur le territoire national devraient réintégrer les rangs de la force publique dans le cadre du programme DDRR.

Le mouvement Mai Mai fonctionne à l'heure actuelle comme parti politique. Et ce avec les mêmes structures reconnues aux formations politiques classiques.

A l'époque, le mouvement opérant dans chaque entité, village, districts fonctionnait d'une façon autonome, avec ses règles de surveillance sécuritaire autonome de peur de se faire infiltrer par les ennemis.

Avec l'avènement de la démocratisation le mouvement fonctionne là où le problème sécuritaire ne se pose plus, comme parti politique. Là où la sécurité fait défaut, Le Mai Mai existe encore aujourd'hui et constitué en courant d'autodéfense populaire. Le village s'organise avec des structures décrites ci - dessous.

5.5.1.1. Autres organisations d'Auto défense.

Le Comité de Défense Civile et Populaire - Cdcp est la forme de résistance face aux éléments réfractaires de l'AFDL d'obédience rwandophone .

Ce courant s'est , développée à l'Ouest du pays, au départ comme une initiative citoyenne et patriotique par la suite converti par le pouvoir Kabila en Force d'Autodéfense Populaire – FAP. Cet effort populaire a rencontré l'intérêt du pouvoir Kabila qui l'a récupéré d'abord pour des fins non clairement élucidées jusqu'à ces jours. S'agissant de Comité de Défense Civile et Populaire – Cdcp, il s'agit des forces nées à la suite de la guerre d'agression qu'a connu le Congo en 1998 par le Rwanda en réponse au mot d'ordre de Laurent KABILA de résister à l'invasion rwandaise. La population s'était exécutée et a repoussée vaillamment ces invasions. Fiers de ces résultats KABILA a organisé ce phénomène à un courant de longue durée chargé de veiller, de protéger la ville de Kinshasa et par delà le pays.

Les éléments de FAP seront par la suite versés dans les différentes Unités de la Force Publique de maintien d'ordre et de sécurité.

5.5.1.2. Organisation et fonctionnement.

L'Animateur Principal de Fap était Laurent KABILA. Certains membres pour mieux animer leur rôle ont eu à suivre une formation para militaire.

La structure administrative de FAP était relative à celle de la structure étatique.

A la tête, il y a le Chef du village ou de la rue et ses collaborateurs composés de :

- Secrétaire ;
- Trésorier ;
- Conseillers.

Chacun à son niveau, devrait répondre à sa hiérarchie suivant la filière administrative, constituée de la manière suivante :

Du Chef de Quartier au Bourgmestre ou son Adjoint jusqu'au Gouverneur de la ville ou de province.

A chaque niveau de l'ordre administratif, il y avait un représentant à qui revient le pouvoir de tenir informer les autorités politiques sur les affaires sécuritaires

Toutes ces forces d'auto défense populaire ont en commun le fait d'être des organisations spontanées, non structurées, non réglementées. C'est pour dire que de façon spontanée avec très peu d'encadrement, le peuple s'est organisé par quartier, par rue pour organiser la vigilance, pour dépister, arrêter et liquider les agresseurs.

Ces organisations trouvent leur plein pouvoir dans la masse.

6. Quelques aspects qui feraient l'objet de la réforme

Le volet de la RSS relatif à la réforme de la police devrait établir les moyens visant d'une part à améliorer la performance et d'autre part à développer et à coordonner les liens entre les Acteurs non étatiques et les services de police formelle. Cela pourrait se concrétiser par l'application particulière du principe de subsidiarité consistant dans la délégation des compétences aux acteurs non étatiques en certaines matières et à certaines étapes des opérations de la surveillance policière.

A l'issue de cette recherche sur la problématique de surveillance policière non étatique, les acteurs non étatiques ainsi que toutes les personnes rencontrées dans le cadre de cette étude ont reconnu la nécessité de la réforme dans ce secteur et à cet effet les paramètres ci-dessous justifient le besoin de la réforme

Il s'agit :

6.0. La vocation sociale :

La société civile redouble les efforts de promotion de l'esprit communautaire volontaire à travers l'éducation permanente à la citoyenneté pour prévenir toute déviation des services de sécurité non étatique de leur mission première. En plus de ce qui précède le gain facile au détriment de l'intérêt communautaire, sont là les traits négatifs qui peuvent détruire tout le système de surveillance policière non étatique par les jeunes de bonne volonté, si la société civile agissant en appui au pouvoir public n'y porte pas attention.

6.1. Le code d'éthique

Doter la société civile d'un code d'éthique en matière de maintien d'ordre et de surveillance policière devient une nécessité.

Ce code devra refléter les valeurs morales les plus élevées, exprimées sous forme d'interdits et d'impératifs du travail de maintien d'ordre et de sécurité communautaire. Les services de sécurité Non Étatiques doivent se sentir redevable à la population, au pouvoir public, à la Constitution et aux Lois de la République.

A certains moments la police et les services non étatiques peuvent se mettre ensemble pour une cause commune. Ainsi, il est utile que le travail de fond lié à la réforme stimule l'émergence d'un esprit nouveau. Cette confiance mutuelle une fois retrouvée, donnera un fruit qui sera bon pour l'ensemble de la communauté nationale.

7. Conclusion

Les conflits armés qui se sont succédés à savoir la guerre de libération de 1996 à 1997 et la guerre d'agression de 1998 à 2002 sont venus détruire davantage un environnement socio économique qui était déjà précaire suite à la rupture de la coopération structurelle entre le Zaïre de l'époque et les institutions de Bretton Woods. A la base de cette situation l'économie informelle occupe 95 % de la main d'œuvre active.

Les élections dans ce contexte sont attendues comme avènement qui viendrait soulager la misère des congolais ordinaire, malheureusement ce dernier se voit livrer à son triste sort. Le social du congolais se détériore du jour au lendemain, Et ce sans espoir d'une volonté politique affichée pour sortir de la crise.

Pareil contexte qui prévaut au pays est de nature certes, à amplifier le climat d'insécurité et à favoriser le développement des vecteurs latent d'insécurité.

Sur ce registre, s'ajoute l'inefficacité du programme DDRR dont les éléments de qualité médiocre versés dans la société sont venus agrandir le nombre des vecteurs d'insécurité. A la lumière de ce qui précède, nous disons que les derniers ratés et la lenteur observée du processus de paix congolais, plus particulièrement leurs limitations actuelles à parfaire la réconciliation nationale, à consolider la paix et à restaurer l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national sont fondamentalement causés par l'absence d'une évaluation objective du profil de la menace.

Ce dernier devrait guider l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité qui, à son tour, allait régir la réforme du secteur de sécurité congolais par le truchement d'une politique cohérente dans le domaine des renseignements de la police, de la sécurité, de la justice, de la défense, de la diplomatie et de l'administration du territoire. Ceci aurait eu l'avantage d'éviter au Gouvernement son actuelle tendance à ne pas prévenir les événements d'insécurité avec tous les risques d'une nouvelle guerre généralisée.

Avec un faible taux de couverture sécuritaire soit le rapport Police - Population évalué à 1 policier sur 500 habitants, ce qui prouve à suffisance le niveau d'intervention limitée de la police institutionnelle.

Cette étude a eu pour mérite de se pencher essentiellement sur les organisations de sécurité non étatique regroupées en cinq formes à savoir la police de chefferie, la police universitaire, les initiatives et organisations communautaires de sécurité, les groupes de jeune du village / quartier, et les forces d'auto défenses populaires.

Tout compte fait, elles ont en commun le fait de contribuer à l'effort d'assainissement de l'environnement sécuritaire en mettant la personne humaine au centre de l'action, c'est-à-dire la personne humaine comme acteur (trice) et bénéficiaire. Par conséquent, elle doit s'en approprier localement en vue de maximiser les chances de réussite. Idéalement, cette considération devrait orientée leurs démarches en s'appuyant sur les principes des droits humains admis au niveau international, par la Constitution et les Lois de la République du Congo.

Pendant que la police de chefferie a comme cible la population en général, la police universitaire a comme cible privilégiée la communauté estudiantine et corps enseignant.

Tandis que les initiatives et organisations communautaires sont une manifestation de la solidarité communautaire face à une menace qui met en danger la vie de la communauté prise dans son ensemble. La caractéristique spécifique est le fait de se constituer en groupe hétérogène, c'est – à - dire des anciens et les jeunes du milieu lui confèrent comme atouts de se convertir en organisation de développement à la fin de la mission.

Alors que les groupes des jeunes du village / Quartiers sont souvent facilement manipulable par les politiciens.

Toutefois, le champ de cette étude doublé de son caractère préliminaire ne nous a pas permis d'aborder suffisamment la question des forces d'auto défense populaire,

car relève d'une matière spécifique de la défense nationale et donc déborde le cadre restreint de l'étude sur la surveillance policière.

Il convient, cependant de noter qu'en termes des traits caractériels dominants commun nous avons relevé ce qui suit :

- La vocation sociale anime les actions des organisations de sécurité non étatique ;
- Elles agissent sans une base légale ;
- Elles sont au service des moins nantis contrairement aux services de sécurité privée qui offrent leurs services à la petite bourgeoisie ;
- Elles interviennent avec promptitude face à une menace ;
- Les éléments des services de sécurité non étatiques sont familiers du milieu, ce qui reflète l'image pratique de cette police de proximité tant souhaitée par la société civile.

La police de chefferie, les initiatives et organisations communautaires, les groupes de jeune du village / quartier n'ont pas un texte formel qui régleme leur organisation et fonctionnement. Ils sont directement rattachés à l'autorité morale de leur chef suprême et suivent à la lettre sont mot d'ordre qui a force de loi dans leur conduite.

8. Recommandations

8.0. Organisations de sécurité non étatique

- Promouvoir l'éducation à la citoyenneté visant la consolidation de la vocation sociale ;
- Doter ces organisations de règlement d'ordre intérieur et de code d'éthique essentiellement la police de chefferie, les initiatives communautaires, et les groupes de jeune de village et de quartier.

8.1. Organisations de la société civile

- Toucher les décideurs politiques et les informer sur la question des services non étatique en vue de favoriser la création des lois spécifiques y afférents. Une telle action exige pour sa réussite une synergie avec le parlement, le sénat, les ministères concernés, les organismes des nations unies, et aussi avec les organismes nationaux et internationaux s'intéressant au service de sécurité non étatique ;
- Eveiller la conscience du public, à influencer sur les décideurs stratégique et à exprimer les besoins et doléances de la population en matière de sécurité ;
- Travailler étroitement avec la police en vue de réduire les abus des droits de l'homme et particulièrement la corruption et la violence sexuelle.

8.2. Aux institutions de la République démocratique du Congo (parlement et Gouvernement.

- Faire des décorations de mérite civique aux acteurs non étatiques de surveillance policière qui se sont exceptionnellement dévoués à la cause communautaire ;
- Envisager une Loi spécifique portant fonctionnement et organisations des services de sécurité non étatique en RD. Congo ;
- Régir la transition entre la période d'insécurité où les Forces d'autodéfense populaire sont plus actives et le retour de la paix où prend place la police officielle ;
- Favoriser le développement de l'expertise local par la recherche et action participative en matière de réforme du secteur de sécurité et de la Justice ;
- L'autorité coutumière étant constitutionnellement reconnu il reste la clarification légale de sa place en démocratie et la protection de la population grâce au referendum pour tout nouveau découpage territorial contre les abus des administratifs non démocratique... ;
- Donner aux Chefs coutumiers influents dans le maintien de l'ordre public, la stabilité et la consolidation de la paix les moyens de leur politique.

Annexes

Annexe 1.

Personnes ressources associées au projet.

Groupe 2. Chercheurs.

Nom et post-Nom	Sexe	Institution d`attache	Formation	Contact
Aboubakkar LIMBISA	M	Ccdap	Economiste / Peace Building / Justice alternative	09-98-41-06-54
Faustin BOSENGE LOKASOLA NKOY	M	Center of Research on Peace and security in Central Africa Npdac	Diplômé universitaire	09-98-86-64-98
Flavien MUSITU	M	Commission Universitaire Catholique Justice et Paix de l`Université de Kinshasa	Chef des Travaux / Faculté de droit / Unikin	08-16-85-58-89
Prosper KATIMBO	M	Ccdap	Philosophie	09-91-66-93-59

Groupe 3. Auxiliaires de recherche.

Provinces	Sites de collecte des données	Nom et Post-nom	Formation	Contact
1. Kinshasa	1. Kinshasa	1. Désire MBAKI	Diplômé Universitaire en sciences appliquées / Mathématiques	0998402417
		2. Mangalaboy	Diplômé Universitaire en Sciences sociales / Politiques	08-14-50-03-08
		3. Paul de DIEU LOBO	Diplômé Universitaire en philosophie	08-98-18-39-18
2. Bas Congo	2. Mbanza – Ngungu	4. Mme Marie Claude TUZOLANA	Diplômé d'Etat en sciences sociales	09-98-97-05-02
	3. Matadi	5. Elié MUTOMBO Tshibangu	Diplômé Universitaire en Gestion des Entreprises	09-98-99-42-72

	4. Tshela	6. Mme Joséphine TSIMBA MAKUNGA	Diplômé Universitaire en Droit	08-14-67-62-72
3. Bandundu	5. Kikwit	7. Mme Aimee Espérance MATUNGULU	Diplômée Universitaire en sciences appliquées / Biologie	09-98-58-40-88
	6. Kenge	8. SEFU	Diplômé Universitaire en Lettres	08-15-83-79-95
	7. Inongo	9. Mme Valerie NDONGO	Diplômée Universitaire en Sciences humaines	08-16-51-41-26
4. Equateur	8. Ville Mbandaka	10. Joseph EFENO	Diplômé Universitaire en Sciences appliquées / Biologie	08-16-70-17-08
	9. Gbadolite	11. Rev.Pasteur Jean GOWA	Diplômé Universitaire en Théologie	09-98-85-17-41
	10. Boende	12. Emmanuel BUHENDWA	Diplômé Universitaire en sociologie	09-98-94-14-34
5. Province Orientale	11. Ville Kisangani	13. Me. Maurice KALE	Diplômé Universitaire en droit	09-98-61-11-32
	12. Bunia	14. Joel BISUBU	Diplômé Universitaire en sciences appliquées / Biologie	09-98-49-25-21
	13. Buta	15. David ARIANA	Diplômé Universitaire en Histoire	08-12-00-63-37
6. Nord - Kivu	14. Goma	16. Lebel BAGUMA	Diplômé Universitaire en sciences commerciales	09-98-66-77-88
7. Sud - Kivu	15. Bukavu	17. Prudent BATACHOKA	Diplômé Universitaire en Développement rural	09-98-66-80-85
8. Maniema	16. Kindu	18. Charles BAVON	Diplômé Universitaire en Management des Affaires	08-11-61-61-89
9. Katanga	17. Kalemie	19. Moustapha S.	Diplômé Universitaire en criminologie	09-97-67-85-12
	18. Lubumbashi	20. Professeur Jules LWAMBA	Diplômé Post Universitaire en Agronomie	09-97-02-11-51
11. Kasai – Occidental	19. Kananga	21. Paul NTUMBA	Diplômé universitaire en sociologie	09-97-34-44-19
12. Kasai – Oriental	20. Mbuji - Mayi	22. Kase MUTONDJI	Diplômé en sciences commerciales	08-15-06-63-85

Annexe 2.**Personnes Ressources interviewées.**

Groupe 1. Elites (et assimilés) Religieuses, Scientifiques, sociales, économiques, culturelles, traditionnelles, politiques, Administratives.

N°	Désignation	Sexe	Institution d'attache	Qualité	Contacts
01.	Monseigneur MARINI BODHO	M	Eglise du Christ au Congo	Président National de l'ECC Président Honoraire du Senat	Siège National ECC / Av. Justice Kinshasa Gombe
02.	Père Léon DE SAINT MOULIN, s.j	M	Centre d'Etudes pour l'Action Sociale / CEPAS	Professeur émerite / Membre du Cepas	-
03.	Monseigneur Philippe NKIERE KENA	M	Eveque Diocèse d'Inongo/ Bandundu	Docteur en Théologie morale	-
04.	Sheih ABDALAH MANGALA	M	Communauté Islamique du Congo	Représentant Légal	09-98-26-73-00
05.	Rév. Lucien LUNTADILA NDALA ZAFWA	M	Eglise Kimbanguite	Secrétaire Général Honoraire	Centre Kimbanguite Ngiri - Ngiri
06.	Abbé SANTEDI	M	Conférence Episcopale Nationale du Congo / Eglise Catholique	Secrétaire Général	Centre Interdiocésain / Kinshasa Gombe
07.	Prof. Théodore FUMU NZANZA	M	Eglise Orthodoxe	Secrétaire Permanent	09-99-92-97-05
08.	Bishop Simon NZINGA	M	Union des Eglises Indépendantes du Congo	Représentant Légal	09-98-31-28-81
09	Prof. Isidore NDAYWELL	M	Université de Kinshasa	Professeur ordinaire/ Historien	0033- 615-045-068
10.	Prof. MUNGALA	M	Chaire Unesco pour l'Afrique Centrale et les pays de SADC	Professeur Titulaire	08-15-08-07-04
11.	Prof César NKUNKU KHONDE	M	Université de Lubumbashi	Professeur Ordinaire	09-97-03-85-74
12.	Prof. BIBOMBE	M	Université de Kinshasa	Professeur Ordinaire	Unikin

13.	Professeur Melchior MUKURI	M	Université du Burundi	Professeur Ordinaire	B.P. 5377 Bujumbura
14.	CT. Billy Kakelengwa MBILIZI	M	Université de Kisangani	Chef des Travaux	09-97-25-27-89
15.	CT. Flavien MAKIESSE NDUMA	M	Institut Supérieur Pédagogique de Mbanza - Ngungu	Chef des Travaux	08-15-25-06-54
16.	CT. Emile Zola KIKWIKWA	M	Université de Lubumbashi	Chef des Travaux / Sciences sociales	09-97-03-34-73
17.	Baudouin HAMULI KABARUZA	M	Conférence Internationale pour la paix et la sécurité dans la Région des Grands Lacs africains	Commissaire Général du Gouvernement Congolais	09-99-98-20-97
18.	Robert MABALA	M	Conseil National des ONGD du Congo	Secrétaire Exécutif National	09-98-14-02-39
19.	Honorable Pierre Didier MPINI MOKE M. KENSKA	M	Comité National Interministériel de Lutte contre la Drogue et la Prévention du Crime	- Président - Expert et membre du Comité de Coordination Nationale de lutte contre le terrorisme International	08-18-13-10-19
20.	Maitre. Imier LATEBO EKUA	M	Ministère de la Justice	Conseiller	08-18-11-30-81
21.	Esther B.	F	Ministère des Droits Humains	Conseiller	Cabinet du Ministre
22.	Me. Omer Mg.	M	Ministère de l'Intérieur, Décentralisation et Sécurité	Conseiller	Cabinet du Ministre

Groupe 2. Population en général.

N°	Nom et post- Nom	Sexe	Age	Qualité	Contact
01.	Elysée SIKITU	F	22 ans	Etudiante	
02.	Rehema ONGEZA	F	40 ans	Menagère	
03.	BAVUGEMPORE MIHEMERO	M	47 ans	Pasteur	

04.	Paulin BAVUGEMPORE	M	30 ans	Infirmier	09-98-54-32-88
05.	KALEGAMIRE KAJUKI	M	35 ans	Agent de Développement	09-94-13-86-43
06.	Bonheur MASHEKA SABUNI	M	28 ans	Etudiant	08-53-13-14-32
07.	Pasteur UTSHUDI	M	43 ans	Pharmacien	
08.	Yannick MUTOMBO	M	20 ans	Etudiant	
09.	Yollande YOMBO	F	23 ans	Etudiate	
10.	Rigo BOTHA	M	45 ans	Fonctionnaire	
11.	Papa Edmond FUNY	M	62 ans	Pasteur	
12.	Chef KAYEMBE	M	57 ans	Chef Coutumier de Bakwanga	
13.	MUMBUNGU SUZANE	F	31 ans	Etudiante	09-94-75-87-24
14.	KIZWELA KAPEMBA	H	60 ans	Chef de Quartier	
15.	Bibiche KITESO	F	26 ans	Sans emploi	
16.	Fany UGONDA LEMBA	F	19 ans	Etudiante	09-91-26-58-64
17.	LAZUMUTIRE	H	38 ans	Fermier / Exploitant agricole	
18.	Françoise IKWAPA	F	46 ans	Enseignante	
19.	Espérance BOMASHI	F	39 ans	Vendeuse au marché	09-97-55-18-64 / 08-19-21-46-29
20.	ISHAKA NGANDU	H	32 ans	Journaliste	08-18-99-53-01
21.	KAPAKALA SISSY	H	43 ans	Chef de Quartier	
22.	Ritha LAWAPA	F	35 ans	Ménagère	
23.	Way Way BASANGA	M	45 ans	Chef de Cellule / Quartier	
24.	NGOY KINIAMA	M	42 ans	Commerçant	
25.	Viviane LENGELO	F	50 ans	Menagère	
26.	Henri LOMBE	M	87 ans	Retraité / Administration	
27.	PEMBELE	M	54 ans	Fermier	
28.	Abbé BOLAMPENDA	M	55 ans	Pretre Catholique	
29.	Elise NGOLA	F	52 ans	Enseignante	

30.	Sœur MASSAMBA Odette	F	43 ans	Admnistrateur BDOM	
31.	BIMBILA	M	47 ans	Chef dz Quartier	
32.	KAMWANDA BAMUNOBA	M	45 ans	Enseignant	
33.	MATESO LONA	M	48 ans	Chef de Quartier	
34.	Pascal LOBO	M	40 ans	Fermier / Exploitant Agricole	
35.	MAWA NGUMA	M	45 ans	Chef de Quartier	
36.	Jean Baudouin UNENE AVONE	M	39 ans	Chef de Quartier	
37.	TIBA MWENDA PITO	M	40 ans	Chef d'avenue	
38.	BAMPINI NDJAIDJO	M	29 ans	Sans emploi	
39.	Claude NVENDU	M	35 ans	Enseignant	08-10-14-09-76
40.	Hélène ZEMA NANGBE	F	37 ans	Fonctionnaire	08-17-12-67-16
41.	Bienvenu GEREWA	M	27 ans	Infirmier	08-10-10-76-09
42.	Thomas SAMBIA KINGO	M	46 ans	Commerçant	09-97-62-93-53
43.	Thomas NGBOKOLI	M	60 ans	Chef de Quartier Adjoint	09-90-20-44-44
44.	Yav MUTIBWA NYEMBO	M	40 ans	Sans emploi	
45.	MUNYEMBA KABONGO	M	41 ans	Instructeur Maison de Gardienage	
46.	BAJIKILAY MUAMBILA BANTU	M	55 ans	Enseignant	
47.	Romeo POLR MAMBO	M	37 ans	Etudiant en Droit	
48.	Alino	M	32 ans	Sans emploi	
49.	Maitre Florent	M	37 ans	Avocat	
50.	Goupe des étudiants	M/F	22/29 ans	Etudiants et Etudiantes	Institut Supérieur Médical / Kindu
51.	Groupe des Manmans Vendeuses	F	24/55 ans	Vendeuses au marché AFILMA	

52.	Groupe des étudiants	M/F	21/29 ans	Etudiantes / Etudiants Institut Supérieur Pédagogique/ Kindu	08-14-71-73-26
53.	Juvenal TATA MUYOLOLO	M	29 ans	Personnel ONG locale	08-10-29-54-05
54.	ALENGO DJEMBE	M	52 ans	Syndicaliste	
55.	Antoine NGUTE NOVATO	M	49 ans	Personnel Administratif Université de Kisangani	
56.	André KITO MASIMANGO	M	38 ans	Sans emploi	
57.	FURAHA TAKWEZERE	F	26 ans	Etudiante en Droit	
58.	Lidie MAKURU ASIMWE	F	28 ans	Journaliste / Radio Téké Amani	
59.	Henri MASIMANGO AWALA	M	38 ans	Commerçant / Diamantifère	
60.	MANGAZA	F	41 ans	Ménagère	
61.	Pitshou MBOMB DIRI	M	34 ans	Etudiant en Licence Sociologie / Université de Kisangani	
62.	KALE NGBANDA	M	39 ans	Ir. Agronome et Secrétaire Administratif à l'Université de Kisangani	
63.	Abbé SALUMU AMSINI	M	44 ans	Prete Paroisse St. Joseph de Tshopo	
65.	Rév. AWALA BABITEGE	M	48 ans	Pasteur de la 21 eme Communauté CNCA	
66.	NYANGABO L.	F	34 ans	Fonctionnaire Humanitaire	09-98-21-12-07
67.	Alex KABEYA	M	39 ans	Consultant en Développement	09-98-23-26-59
68.	Jean Philippe BAGAYE	M	40 ans	Cambiste	08-11-42-54-12
69.	Me.Benjamin BUYEMER	M	34 ans	Activiste des Droits de l'Homme	08-13-14-24-60
70.	Me. Celestin SHARIFU	M	30 ans	Avocat stagiaire	09-90-21-51-22

Annexe 3.

Grille d'enquête

Première partie : GENESE.

Q/1. Qu'est ce qui a été à la base de la création de votre organisation ? (Précisez : circonstances, causes lointaines et proches).

Q/2. Depuis combien de temps existez vous en tant que ILMO/OCMO ou autres à précisez ?

Q/3. Avez-vous connu quelques interruptions dans l'exercice de votre fonctionnement ?

Q/4. Si oui quelles en sont les raisons ? (Politiques, sociales, juridiques et autres)

Q/5. La population à l'origine de votre organisation appréciait elle la naissance de votre initiative ou organisation ?

Q/6. Si oui ou non comment exprimait elle cette adhésion ou non adhésion ?

Q/7. Avez-vous reçu à son temps l'apport tant moral que matériel des autorités coutumières ou locales (villageoise) ?

Deuxième partie : ORGANISATION / FONCTIONNEMENT.

Q/8. Quelle est votre dénomination ?

Q/9. Votre dénomination a-t-elle un Logo ?

- Expliciter les différents symboles usités ;
- Si non laisser tomber.

Q/10. Que signifie (Précisez les termes d'expression pour les organisations qui ont ou ayant une dénomination en langue ou dialecte locale)

Q/11. Quel est votre rayon d'action ?

Q/12. Avez-vous l'ambition de vous implanter à travers toute la province, puis à travers tout le pays ?

Q/13. Si oui, quelles sont vos raisons ?

Q/14. Dans le cas où vous estimez utile de vous installer à travers le pays, le feriez –vous à court, moyen ou long terme ?

Q/15. Vos actions à ses débuts s'étendent au delà de votre périmètre reconnu ? Si oui quelles en sont les raisons ?

Q/16. Impliquez vous les autorités coutumières locales dans vos différentes activités ? Justifiez votre réponse ?

Q/17. Comment etes- vous organisé (organigramme, structure, ...)

Q/18. Quels sont vos moyens d'actions ?

- Précisez : les personnes morales, physiques qui vous soutiennent ;
- Quelles sont les ressources financières ou matérielles de votre organisation ?
- Avez-vous un service ou un système d'appui logistique ?
 - ✓ Si oui lequel ?
 - ✓ Si non comment entendez-vous pallier à cette carence ?
 - ✓ Recevez – vous des appuis logistiques extérieurs ? de quelle nature ? Si oui de quelle organisation ?
- Avez-vous un plan des rencontres (périodiques et/ou ponctuelles ?)
- Avez-vous dans votre fonctionnement prévu la place au mécanisme de concertation avec les autorités coutumières, locales ou étatiques, policières ou autres (Religieuses,...)
- Connaissez-vous de cas d'insécurité ? comment se présente –t-il ?
 - ✓ Dans votre fonctionnement avez-vous déjà connus d'injustice, des arrestations arbitraires, voire des menaces qui prévalent dans votre contrée ?

- ✓ Comment votre organisation dans son fonctionnement a-t-elle indiqué cela ?

Troisième partie : CADRE JURIDIQUE, POLITIQUE ET SOCIAL.

1. CADRE JURIDIQUE.

Série 1. Initiatives / Organisations formelles.

- Q/19. Avez-vous une autorisation de fonctionnement délivrée par l'autorité politico – administrative de votre contrée ?
 Q/20. Cette autorisation date-t-elle de combien de temps ?
 Q/21. Cette autorisation a-t-elle une durée déterminée ou indéterminée ?
 Q/22. Avez-vous rencontré des difficultés pour l'obtention de cette autorisation ?
 Q/23. Avez-vous reçu un appui juridique de la part des autorités coutumières ou politico administratives ou des services spécialisés de l'Etat (police, ANR, Immigration ?)
 Si oui de quelle nature ?

Série 2. Initiatives / Organisations informelles.

- Q/25. Pourquoi n'avez-vous pas obtenu une autorisation juridique ?
 Q/26. Les autorités politico – administratives vous redoutent – elles ?
 Q/27. Quelles sont les raisons, les causes qui ont poussé les autorités à ne pas vous donner le feu vert ?
 Q/28. Sans autorisation comment opérez – vous ?
 Q/29. Autres raisons à précisez : distance, communication, urgence.
 Q/30. Malgré votre non reconnaissance par l'Etat, aviez – vous continué à être opérationnel sur le terrain ?(justifiez votre réponse) ;
 Q/31. Trouvez-vous une adhésion de la part de la population ? Fonctionnez-vous d'une façon sporadique ? Où régulièrement ? Si oui à quelle occasion ?
 Q/32. Redoutez-vous une sanction de la part des autorités (Justifiez)
 Q/33. Auriez-vous reçu déjà des réprimandes de la part de celle-ci ? Si oui quand et malgré tout continuez-vous à œuvrer puisque vous y croyez ?

2. CADRE POLITIQUE.

- Q/34. Quelles sont vos relations avec les autorités étatiques de votre contrée ?
 Q/35. Vos rapports avec ces autorités sont – ils au beau fixe ou il y a parfois des malentendus ?
 Q/36. Les conflits sont – ils de quelle nature contextuel (politiques, socioculturelles ou démographiques), autres à préciser ;
 Q/37. Est-ce que les services de sécurité, vous rassure-t-ils ? Collaborent-ils avec vous ?
 Q/38. Les autorités avec ses services spécialisés vous apprécient-ils ?
 Q/39. Y a-t-il des points ou un point de divergence qui vous distancie? Si oui lequel / lesquels ?

Cette série s'applique dans les contrées où il y a la guerre.

- Q/40. Les personnes vulnérables, femmes, enfants ou vieillards ayant connu des cas de traitement inhumain et dégradant, viol, vol, tuerie à main armée,.... Sont elles prise en charge par des services spécialisés : centre hospitaliers, hôpitaux, services de prise en charge, centre de traumatisme, autres à préciser.
 Q/41. Votre organisation s'implique t-elle dans la prise en charge médicale ou psychologique de ces traumatisés ? Si oui quels sont vos atouts ?
 Q/42. Y a –t-il des personnes mortes sur le champ de bataille, combien ?

Q/43. *Ya-t-il d'autres qui sont mortes parce que ayant été détenus illégalement, ou à la suite d'un traitement inhumain et dégradant ? Combien sont – ils ?*

3. CADRE SOCIAL.

Q/44. *A l'heure actuelle, comment dans le passé la population de votre contrée, entretient-elle de bon rapport avec vous ?*

Q/45. *Comment la population apprécie –t-elle vos activités, vos actions dans la défense de leurs intérêts ?*

Q/46. *Ya-t-il un système de synergie de groupe social pour faire parvenir rapidement, si besoin il y aurait, vos messages ?*

Q/47. *Quels sont vos moyens communicationnels ?(phonie,tél,contact physique et autres à préciser) ;*

Q/48. *Ya-t-il une relation étroite entre le sommet de votre Initiative/ Organisation et la base ?*

Q/49. *La population contribue –t-elle par l'appui des moyens logistiques, financiers et autres à précisez pour vos activités ?*

Quatrième partie : DEFIS.

Q/50. *Quels sont vos problèmes (vos différences sociopolitiques, économiques, juridiques, sécuritaires et autres à précisez);*

Q/51. *Comment entendez-vous les résoudre à court, moyen et long terme ?*

Q/52. *Existe-t-il des arrestations, des exécutions sommaires ou autres dans votre contrée ? et qui en sont les auteurs .*

Q/53. *Quelle est la réaction de la population ?, des autorités civiles , policières et militaires face à ces abus ?*

Q/54. *La justice fait – elle son travail comme il se doit ?*

Q/55. *Les autorités locales exercent –elles effectivement leur autorité sur l'ensemble de leurs juridiction ?*

Q/56. *Quel (ls) est (sont) le barème de sanction infligée face à ses innombrables défis ?*

Q/57. *Quels sont les faits d'insécurité les plus en vue et récurrents dans votre contrée ? En termes de viol, meurtre, vol,.... ?*

Cinquième partie : REALISATIONS.

Q/58. *D'après –vous, quelles sont les grandes ou petites réalisations que l'on peut mettre à votre actif ?*

Q/59. *Parmi ces réalisations, est – ce il y a en a dont on peut lire les signes de pérennisation (jusqu'à) ces jours ? Si oui lesquels (acquis) ;*

Q/60. *Comment la population locale protège – t – elle ses acquis en passif ou en actif.*

- *Acquis passifs : une résistance passif devant une injustice flagrante : telle que ville morte, village sans travail, marche pacifique, sit – in , etc.....*
- *Acquis actifs : une résistance ouverte consistant à contraindre la source causale d'insécurité à désarmer : telle que marche de protestation, constituer un groupe avec chanson et tambour, groupe armée de résistance, meeting d'éclairages avec insistance à la violence, distribution des tracts, invitant la population à la désobéissance civile, etc....*

Q/61. *Vos réalisations ont –elles pris racines dans les cœurs des masses populaires ?*

- *Comment le constatez –vous ?*
- *Quelles actions mènent – elles et qui justifie cela ?*

Sixième partie : FORCES ET FAIBLESSES.

A. FORCES.

Q/62. Quelles sont vos forces en ce qui concerne :

- *L'adhésion des élites (sociale, économique, religieuse, intellectuelle, traditionnelle)*
Fixer le nombre si possible.
- *Quelles sont vos forces en ce qui concerne la mobilisation des masses ?*
 - ✓ *Avez-vous des répondants dans chaque coin de votre contrée ?*
 - ✓ *Comment arrivez-vous à communiquer ?*
 - ✓ *En cas d'une arrestation, d'un enlèvement d'un de vos membres ?*
 - ✓ *Comment parvenez-vous à faire pression, un lobbying pour obtenir sa liberté ?*

Q/63. *Avez-vous une adhésion facile des élites du coin ? Si oui comment se comporte-t-elles ?*

Q/64. *Avez-vous des contacts extérieurs faciles avec les Chefs lieu de votre province ou la capitale ?*

Et d'autres personnalités des Acteurs Non Etatiques (ANEs), Acteurs Etatiques (Aes) et d'autres à préciser ?

Q/65. *Dans vos dialogues avec les autorités politico administratives, en cas des différends arrivez-vous facilement à les faire plier ? Illustrer cela par des exemples pratiques vécus.*

Q/66. *Comment entendez-vous renforcer votre capacité mobilisatrice sur le terrain ?*

B. FAIBLESSES.

Q/67. *Quelles sont vos faiblesses en matière de communication : mobilisation et actions, les rapports avec les autorités politico- administratives, avec les autres Leaders d'opinions (ANEs) ? Et autres à préciser.*

Q/ 68. *Connaissez-vous quelques difficultés d'approches et d'idéologies politiques avec les différents Acteurs oeuvrant dans votre contrée ?*

Q/69. *Quel(s) est (sont) d'après vous le(s) mauvais souvenirs :*

- *Que vous détenez dans votre vie en tant que ANEs dans la lutte contre l'insécurité (l'injustice, les extorsions et autres ?) ;*
- *Comment les aviez-vous résolu ?*

Q/70. *La situation insécuritaire, d'injustice, de viol que traverse votre contrée, n'est-t-elle pas due à la passivité de la population elle – même ou à l'incompétence des autorités ?*

Q/71. *Si non quelles sont les causes ?*

Q/72. *Connaissez-vous des périodes des brimades, des escarmouches, des rebellions, des insurrections ? Précisez le temps et l'espace ? Quels en sont les Acteurs.*

Septième partie : PERSPECTIVES.

Q/73. *Comment entendez – vous améliorer vos activités à court, moyen et long terme.*

COMPLEMENT SUR LE FONCTIONNEMENT FOCALISE SUR L'INSECURITE.

Q/74. *Ya-t-il des formes d'insécurité récurrente dans votre contrée ? Lesquelles ? Guerre, rébellio, escarmouches, viol, vol, meurtre, pillage de richesse, etc.*

Q/75. *Si oui après combien de temps celles-ci reviennent-elles ?*

Q/76. Comment votre initiative / Organisation milite-t-elle en faveur de la consolidation de la paix et du retour de la stabilité ?

Q/77. Si votre contrée connaît des escarmouches (des incursions armées et parfois sporadiques des envahisseurs) travaillez – vous la main dans la main avec les services de sécurité en vue de bouter dehors ces malfaiteurs ?

Q/78. Dites d'après vous, quelles sont les raisons, les causes internes et externes, des actes de barbarie que connaît votre contrée ?

Q/79. Sur le plan sécuritaire, quels sont les maux connus par les autorités étatiques, policières, services de sécurité dont se plaint la population.

Q/80. La population commerçante, les paysans, les chasseurs, les pêcheurs, vaquent-elle librement à leurs occupations ?

Q/81. Si non quelles en sont les causes ?

Séries des questions à appliquer dans les contrées où règne ou à régner la guerre.

Q/82. Connaissez-vous des endroits où résident les engins explosifs (Grenade, cartouches, caches d'arme,...)

Q/83. Les services de l'Etat (militaire, police, sécurité) dérangent-ils la population en leur faisant payer des taxes, des tribus indûment ?

Q/84. Quel est alors le point de vue de votre organisation ? Arrive-t-elle à interpeller les concernés ? Par des pétitions, des lettres, autres moyens à préciser.

Q/85. Durant des périodes troubles, quels sont les actes inhumains et dégradants commis par les différents acteurs sur le terrain ?

Q/86. Ya-t-il des actes dégradants tels que : viol, vol, exécutions sommaires, expropriations des richesses autres à préciser que connaît votre contrée, régulièrement ou sporadiquement ?

Q/87. Quels en sont les auteurs ?

Avez-vous quelque chose à ajouter ? (Observations, commentaires)

GRILLE DE SONDAGE D'OPINIONS.

R.D.Congo , Octobre – Novembre 2007.

Depuis le début de cette année nous venons d'installer dans notre pays des institutions issues des élections globalement admises comme libres, démocratiques et transparentes. Mais force est de constater que tout se passe comme si le pays n'a jamais connu des élections. L'insécurité est grandissante sur toute l'étendue du territoire nationale. Connaissez vous les causes de ce climat ?

Q/1. Connaissez-vous différents responsables de ces situations ?

Q/2. Peut-on parler d'une autre table ronde comme à Sun – City en vue de trouver une solution pacifique à l'insécurité qui se vit actuellement ?

Q/3. Quels sont, d'après vous, les acteurs non étatiques susceptibles de contribuer à la fin de ce climat actuel d'insécurité ?

Q/4. Comment le font – ils ? Quelles sont leurs ressources tant humaines que matériels ?

Q/5. Etes-vous prêt à appuyer les initiatives qui concourent à la lutte contre l'insécurité ?

Q/6. Comment entendez- vous en tant que peuple, contribuer à la relance au vrai processus de sécurité et de stabilité sociopolitique, économique et environnemental ?

Q/7. Connaissez-vous quelques pays voisins qui seraient impliqués dans cette situation d'instabilité de notre pays ?

Q/8. Avez-vous à l'idée ou en connaissance quelques personnes vulnérables (Femmes, enfants, vieillards qui ont subi des traitements inhumains ?

Q/9. Autres commentaires ?

GRILLE D'ENTREVUE.

La République Démocratique du Congo vient de vivre ses élections globalement admises comme démocratiques. Les institutions issues de celles-ci fonctionnent déjà. Cependant, nous observons un climat d'insécurité généralisé à travers le pays, caractérisé par la perturbation de l'ordre public et la recrudescence de la violence avec la survivance des mouvances insurrectionnelles résiduelles, le phénomène Kunda BATWARE, avec comme conséquence le déplacement massif des populations, la misère, les violations massives des droits de la personne humaine, les viols répétés et impunis, bref, un paysage sécuritaire et sociopolitique sombre.

Comment entrevoyez-vous ce climat maussade ?

Q/1. Nous dénotons ce dernier temps la grogne du front social avec des menaces de grève des fonctionnaires, suivi des mécontentement populaire. Est-ce autant dire que ce climat d'insécurité sociale prouve à suffisance l'incompétence et la mauvaise foi des hommes élus qui trônent au sommet de l'Etat ?

Q/2. Quels sont, d'après vous, les principaux défis à relever pour mieux assainir cet environnement d'insécurité et de marasmes socioéconomique et politique généralisé ?

Q/3. Pouvez – vous nous identifier et citer quelques acteurs, étatiques ou non étatiques qui peuvent concourir au redressement de cette situation d'insécurité ?

Q/4. Quels sont, d'après vous, les acteurs, les causes internes et externes de ce climat d'insécurité ?

Q/5. Quelle contribution les différents acteurs locaux, régionaux ou internationaux peuvent-elles apporter en vue de remédier à cette crise ?

Q/6. Quel est votre mot de la fin face à cette insécurité ?

Q/7. Autres commentaires ?

Annexe 4.

Liste des documents lus, consultés.

Série 1. Législation nationale qui régit le secteur de sécurité et d'ordre public en R.D.Congo.

1. Constitution de la République Démocratique du Congo, in Journal Officiel de la R.D.Congo ;
2. Code pénal congolais ;
3. Décret –Loi no 002 / 2002 créant la Police Nationale Congolaise ;
4. Loi organique portant composition, organisation, et fonctionnement de l'Armée

Série 2. Instruments Juridiques Internationaux.

5. Stratégies et mesures concrètes types relatives a l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

Série 3. Autres publications, Rapports et déclarations

- Jeune Afrique l'Intelligent no 2243 de janvier 2004, p.31 ;
6. Bulletin d'informations du PNUD sur le DDR en RDC, édition no 9 et 10 de janvier 2004 ;
 7. Discours du Président Thabo MBEKI au Parlement congolais en Janvier 2004 ;
 8. Discours Bilan d'une année du mandat démocratique du Président Joseph KABILA au Congrès, le 6 Décembre 2007 ;
 9. Rapport du World Market Research Center , in Jeune Afrique l'Intelligent no 2235 du 9 au 15 novembre 2003, p. 74 ;
 10. lire notamment Jean – Pierre Chrétien, l'Afrique des Grands Lacs, Aubier, Paris , 2000,p.2.
 11. Institute for Security Studies monograph series no 59 , August 2001, pp73-81.
 12. op. cit. p.16.
 13. déclaration du nouveau secrétaire de l'OTAN, RFI,23 Septembre 2003.
 14. Lire notamment Rocky Williams, Gavin Cawthra et Diane Abrahams, ourselves to Know, civil – Military Relations and Transformations in south Africa, Institute for Security Studies, Pretoria, 2003;
 15. Lire notamment Gareth Newham et Millicent Maroga, Good Management practices for promoting police integrity, Criminal Justice Programme/ CSVN;
 16. Lire notemment David Bruce and Rachel Neild, The police that we want, CSVN;
 17. Lire notamment Anneke Osse, understanding policing/ a resource for human rights activists / Aministry international – 2006;
 18. Lire notamment Janine RAUCH et , Reforme de la police sud africaine ;
 19. Discours Programme du Gouvernement de la Troisième République
 20. Divers rapports périodique d'évaluation, Gouvernement, Ministeres Interieur, droits humains, justice , PNC,.....
 21. Divers rapports des missions parlementaires ;

22. Divers rapports sur les droits humains (ONGDH, Monuc , Droits humains NU,....),
23. Rapport annuel 2006 de la Division des Droits humains de la Monuc ;
24. le programme du Gouvernement présente a l'Assemblée Nationale ;
25. Rapport de la police civile de la Monuc sur la Reforme de la PNC ;
26. Conférence de presse du Ministre de la Défense congolaise;
27. Lire Lukieni La Nyimi, et al, justice et ordre public, IFEP, Kinshasa, 1999 ;
28. Rapport du Senat sur l'insécurité a l'Est ;
29. Discours programme du Président de l'Assemblée Nationale ;
30. Document de stratégie de croissance et de lutte contre la pauvreté ;
31. Lire notemment Professeur Evariste BOSHA B , Pouvoir et droit coutumiers à l'épreuve du temps ;
32. Lire notemment Anneke Osse, Understanding Policing / a resource for human rigths activists ;
33. Dossier du OCDE , Manuel de l'OCDE/CAD sur la réforme des systèmes de sécurité: pour une sécurité et une justice accrues.